



La lettre des Enseignants d'EPS d'Aquitaine

Mon choix c'est l'Unsa !

Les responsables académiques du SE-UNSA :

Christian BASSET	L.P. Dassault à MERIGNAC Secrétaire Académique Elu au CTA
Jean Pierre MARTIN	Collège Anatole France à CADILLAC Responsable académique EPS
Jean François GARRIC	SEP du LPO de la Mer à GUJAN MESTRAS Elu à la CAPA
Patrick EUSEPI	Collège Ernest Gabard à JURANCON Elu à la CAPA
Catherine AMBEAU	S.E.P. Victor Louis à TALENCE Responsable Académique Jeunes Enseignants

N°4

28 septembre 2012



Informations de rentrée

64 contractuels sur 124 sont actuellement nommés sur des BMP.

Il ne reste plus que 49 TZR, nommés pour la plupart sur plusieurs établissements.

L'académie de Bordeaux continue d'accueillir une soixantaine de stagiaires, soit 10 % des lauréats du concours.

Le SE-UNSA souhaite bienvenue à ces nouveaux collègues, mais souligne le fait que ces postes bloqués ajoutent à la pénurie, les barres départementales s'envolant : 1155,2 pour les Pyrénées Atlantiques, 997,2 pour les Landes (2 entrants + 1 réintégration), 709 pour la Gironde.

UNSS

La cour des comptes souhaite une évaluation et dénonce un cadre juridique inadapté.

Elle se base sur un coût annuel de 300 millions d'euros pour une activité qui ne touche que 24 % des élèves. Nous estimons que le coût est mal évalué, car il intègre le paiement de 3 heures hebdomadaires, alors que nous estimons que les animateurs des AS ne bénéficient que d'une heure de décharge, pour encadrer 1 million 20 000 élèves.

Nous voyons ici où peut nous conduire le fait de cultiver un particularisme dépassé, notre statut nous offrant à toutes les attaques.

Inscriptions aux concours internes

Vous pouvez consulter la liste des concours ouverts sur le site du ministère. Les dates d'ouverture du serveur sont :

du jeudi 13 septembre 2012, à partir de 12 h, au jeudi 25 octobre 2012 avant 17 heures.

Les inscriptions se font sur Internet : <http://www.education.gouv.fr/siac2>

Cette année, je m'engage au CA !

Les élections au conseil d'administration des établissements vont se dérouler dans les prochaines semaines. Quelles sont les missions du CA ? Pourquoi s'y présenter ? DHG et Budget, comment ça marche ? Le SE-Unsa répond à vos questions.



Tout savoir sur le CA

Retraite

En tant que fonctionnaire ou agent non titulaire, vous pouvez partir à la retraite avant l'âge minimum légal, si vous remplissez certaines conditions de durée d'assurance et si vous avez commencé à travailler avant l'âge de 16, 17 ou 20 ans.

N'hésitez pas à nous contacter pour toutes questions liées à la retraite. Jean Louis Bastard se tient à votre disposition le mercredi matin pour y répondre. Il peut vous proposer des simulations par exemple.

Adhérer au SE-UNSA

Afin d'alléger vos versements, nous vous proposons les prélèvements automatiques (en 10 fois sans frais ou moins selon le mois d'adhésion, le dernier prélèvement intervenant en juillet, si vous cotisez dès à présent !). Vous pouvez régler par chèque (en 3 fois si vous le souhaitez)...

[>>adhérer au SE-UNSA](#)

N'hésitez pas à diffuser cette lettre autour de vous

Si des collègues désirent également la recevoir chez eux, qu'ils nous envoient leurs coordonnées complètes (nom, prénom, établissement, adresse personnelle, mail).

Particuliers, pour vous inscrire ou interrompre votre abonnement gratuit à la lettre en ligne du SE-UNSA Bordeaux, écrivez-nous.

Syndicat des Enseignants-UNSA de l'académie de Bordeaux
33 bis rue de Carros
33800 BORDEAUX

Tel : 05 57 59 00 20

Fax : 05 56 31 36 17

Mail : ac-bordeaux@se-uns.org

Site internet : <http://sections.se-uns.org/bordeaux/>